

COMPTE-RENDU DU
COMITE SYNDICAL TOURAINE PROPRE
MARDI 7 JUILLET 2020, à 18h00
A CHAMBRAY-LES-TOURS – Salle MARCADET

ETAIENT PRESENTS : MM. DATTEE, TRYSTRAM, Vice-Présidents
Mmes LEMARIE, PLOQUIN, VIALLES (suppléante de M.Guérineau).
MM. BABAY Loïc (parti avant le point 3 à 18h50- achat des locaux), CARREAU,
HUREL, VALLEE.

ABSENTS EXCUSES:

M.GALLIOT, Président
Mmes CHAILLEUX, SCHALK-PETITOT
MM. CHAPELOT, CLEMOT, DOURTHE, GUERINEAU, LALOT, MARAIS,
MASSARD, MASSOT.
Trésor Public : M. BREGEGERE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Touraine Propre : Mme AROCHE, M. NAVARD (futur alternant).

M. CARREAU est désigné secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des Comités syndicaux des 19 février et 22 juin 2020 ne font l'objet d'aucune observation et sont adoptés à l'unanimité.

En l'absence de M. Galliot, M. Dattée, 1^{er} Vice- Président, va présider la séance.
Il explique qu'en l'absence de réponse de Mme la Préfète, M. Galliot, restera Président jusqu'au 17 juillet inclus.

POINT 4- PRESENTATION de M. Mathis NAVARD,
ALTERNANT

M. Dattée propose de commencer par la présentation (point 4 de l'ordre du jour) de M. Mathis Navard, futur alternant en doctorat à Touraine Propre.

M. Navard se présente au Comité syndical. Il rappelle son cursus (Master 2 Intelligence économique – diffusion d'éléments stratégiques). Il souhaite durant son alternance de doctorat, travailler sur la communication durable. Il précise qu'il dépendra de l'Université de Poitiers.

Mme Aroche précise les points suivants :

- Il s'agit d'un CDD de 3 ans.
- le recrutement est soumis à l'octroi d'une subvention par l'ANRT (association nationale de la recherche et de la technologie) d'un montant annuel de 14 000 €. Cette subvention permet de couvrir le temps de travail que le doctorant consacre à la recherche.
Nous sommes donc actuellement dans l'attente d'une réponse officielle.
- des déplacements seront à prévoir à Poitiers afin de faire régulièrement le point avec le directeur de thèse.
- l'encadrement du doctorant sera assuré par les élus du nouveau Bureau et Mme Aroche.
- Les missions seront les suivantes : stands Week-ends (avec à chaque fois, pistes d'amélioration), refonte site internet, participation à certaines études en lien avec les élus et Mme Aroche, prestation pour la SEPANT (cf étude réemploi) ... etc ...

Mme Aroche précise que dans un premier temps, il est nécessaire de rattraper le retard dû au départ de D. Fraillon au 15 décembre 2019 ; de plus, M. Fraillon n'était plus qu'à 30 % d'un temps complet depuis le 1^{er} avril 2019 et devait souvent s'absenter du fait d'une urgence au service collecte des OM. Dans un second temps, le challenge consistera à rendre la communication plus fluide et plus lisible.
L'arrivée de M. Navard permettra aussi d'organiser plus régulièrement des réunions de travail entre techniciens des collectivités adhérentes.

POINT 1- VOTE DE LA PARTICIPATION 2020

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 22/06/2020, la participation proposée par le Bureau est pour 2020, de 0.40 € / habitant.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte ce montant.

POINT 2 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Ce document a été discuté en amont par les membres du Bureau et est conforme aux orientations budgétaires présentées le 22 juin 2020.

M. Vallée se fait préciser certains points, en particulier sur les dépenses de fonctionnement.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte le budget 2020 tel que présenté par M. Dattée, 1^{er} Vice-Président.

POINT 3- AUTORISATION DONNEE A M. le 1^{er} Vice-PRESIDENT ET AU BUREAU DE NEGOCIER L'ACHAT DES LOCAUX DU SIEGE DE TOURAINE PROPRE AVEC LES PROPRIETAIRES

Lors du débat d'orientations budgétaires, le Bureau a proposé d'envisager l'acquisition des locaux actuels de Touraine Propre. Au vu des taux d'intérêt actuels et de la spécificité du FCTVA, il est clair que cette opération peut être amortie dans de bonnes conditions. De plus, cela permettrait de réaliser certains travaux, en particulier d'isolation, car les locaux actuels sont énergivores.

Un dossier complet incluant,

- tarif demandé par les vendeurs.
- tarif négocié
- comparatif situation locative et achat
- emprunt correspondant,

pourra être proposé à la nouvelle équipe.

M. Trystram évoque la possibilité de signature d'un compromis si le tarif proposé par les vendeurs était très intéressant dans l'optique de « ne pas louper l'affaire ».

M. Vallée répond que sur le fond M. Trystram a raison mais il ne lui semble pas possible d'imposer un dossier important aux nouveaux élus, par une équipe sortante.

M. Dattée partage ce point de vue.

A l'unanimité, le Comité syndical décide d'acter le principe d'achat (sous réserve d'un prix de vente « raisonnable et intéressant ») et de proposer un dossier finalisé à la nouvelle équipe.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES

Comme certaines collectivités adhérentes à Touraine Propre vont désigner tardivement leurs délégués, la séance d'installation du prochain comité Syndical est fixée au **mardi 22 septembre 2020**. Le lieu reste encore à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h15.

Le Ier Vice -Président,

Pierre DATTEE